

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 18 octobre 2011  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Christian HALLER	Président	
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Jacques APOTHELOZ		M. Norbert FELLAY	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Gilbert HUMBERT	
M. Antoine BARDE		M. Philippe GAILLARD	
M. Louis BOLDRINI		Mme Tania LEHMKUHL ADOR	
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Christophe CHAPOTAT		Mme Roberta RANNI	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS			

**Public** : 2 personnes.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment de M. Pierre BUHOLZER.**
- 2. Nomination à la Présidence de la commission des finances.**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 20 septembre 2011 (sous réserve de rédaction).**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions.**
  - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 27 septembre 2011.
  - b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 4 octobre 2011.
  - c. Rapports de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séances du lundi 10 octobre 2011 et du 17 octobre 2011.
  - d. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 11 octobre 2011.
- 6. Projets de délibérations.**
  - a. **Délibération N°3.** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement. Travaux de rénovation au Floris.
  - b. **Délibération N° 4.** Fonds « Aide sociale en Suisse » (règlement).
- 7. Projet de résolution.**
  - a. **Résolution N° 1.** Projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 ».
- 8. Présentation du projet de budget 2012 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communications du Maire et des Adjoints.**
- 11. Propositions individuelles et questions.**

---

M. le Président ouvre la séance à 20h.00, salue l'Assemblée, le public, ainsi que Mme Tania LEHMKUHL ADOR. Il souhaite à tous la bienvenue.

En préambule, il donne lecture d'un mot à l'attention de Mme Tania LEHMKUHL ADOR qui quitte ses fonctions de Conseillère municipale.

*« Chère ex-Conseillère municipale, Présidente de la commission des finances, chère Tania,*

*C'est un grand plaisir de t'accueillir ce soir au sein de notre Conseil municipal et c'est malheureusement sur le banc que nous allons te voir à présent. J'ai pu lire à tout le Conseil ton courriel du 11 septembre dernier, dans lequel tu nous as expliqué les raisons de ta démission.*

*Au nom du Conseil municipal, j'aimerais te remercier pour tout le temps que tu as mis à disposition pour la commune d'Anières pendant ces 9 dernières années et tout ton talent, ton assiduité, ton professionnalisme, ton expérience, ton efficacité, ta bonne humeur et ton brin de « swing ». Un grand souvenir qui nous revient à tous, c'est le voyage en Norvège que tu nous as organisés avec brio et une magnifique invitation chez toi, dans les hauts d'Oslo, dans ta maison familiale, magnifique.*

*Nous te souhaitons une heureuse continuation, dans ta vie et tu nous resteras bien encrée dans nos mémoires. Bon vent à toi Tania ».*

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Maire, au nom de l'Exécutif, remercie également Mme Tania LEHMKUHL ADOR. Il lui est remis un bouquet de fleurs et un présent.

Mme Tania LEHMKUHL ADOR remercie tout le monde et redit le plaisir qu'elle a eu au sein du Conseil municipal durant ces 9 années.

---

### Point 1

#### Prestation de serment de M. Pierre BUHOLZER

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ pour présenter M. Pierre BUHOLZER.

M. Pierre BUHOLZER habite à Anières depuis 2007. Il est commerçant et tient le magasin « La Seiche » aux Eaux-Vives. Il est le père de trois filles. M. Jacques APOTHELOZ est très heureux qu'il rejoigne le Conseil municipal en remplacement de Mme Tania LEHMKUHL ADOR.

M. le Président donne lecture de la prestation de serment, soit :

Vu la démission de Mme Tania LEHMKUHL ADOR,

vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Pierre BUHOLZER,

vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 6 octobre 2011,

vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 01), alinéa c),

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal,

il a été procédé par M. Christian HALLER, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le mardi 18 octobre 2011, à l'assermentation de M. Pierre BUHOLZER, nouveau Conseiller municipal remplaçant Mme Tania LEHMKUHL ADOR démissionnaire.

---

### Point 2

#### Nomination à la Présidence de la commission des finances

M. le Président rappelle que Mme Tania LEHMKUHL ADOR était Présidente de la commission « Finances et aide humanitaire » et doit être remplacée.

M. Jacques APOTHELOZ, au nom du groupe libéral, propose la candidature de M. Christophe DEVENOGE à cette fonction.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**A la majorité** (12 oui, 4 abstentions, de l'intéressé et de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. Norbert FELLAY), **M. Christophe DEVENOGE est nommé Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».**

Applaudissements de l'Assemblée.

---

### Point 3

#### Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 20 septembre 2011

Le procès-verbal n'ayant pas été rédigé dans le délai imparti, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

---

### Point 4

#### Communications du bureau

Courrier de Mlle Marie VILLARD adressé au Président du Conseil municipal (copie à M. le Maire)

M. le Président informe avoir reçu un courrier de Mlle Marie VILLARD, daté du 3 octobre 2011 et il en donne lecture. La lettre est jointe en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président propose que ce courrier soit traité à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Maire suggère que les deux signataires de la lettre soient auditionnés lors d'une séance de commission, tenant compte de la confidentialité des débats et du respect du secret.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**A l'unanimité (16 oui), les membres du Conseil municipal sont favorables au renvoi en commission pour le traitement de ce courrier.**

---

## **Point 5** **Rapport des commissions**

- a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 27 septembre 2011.

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ rappelle que la commission s'est réunie le mardi 27 septembre 2011.

### Tournée des routes

La séance a débuté par une tournée des routes et chemins communaux appelée communément « Camel Trophy ». Il est intéressant chaque début de législature de faire cette tournée dans la Commune et voir les travaux en cours :

- Chemin des Avallons.
- Route d'Hermance.
- Chemin de Boret.

ou ceux à entreprendre :

- Route de Chevrens (raboitage, réparation de la chaussée).
- Chemin des Ambys (gendarmes couchés, mise en place de luminaires).

### Chemin des Avallons

M. le Président rappelle son rapport de la commission à la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2011 sur le chantier du chemin des Avallons et la demande d'ouverture d'un crédit complémentaire pour ce chantier.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés au chemin des Avallons s'ajoutant à la facture du crédit initial de 1'900'000 F, travaux annoncés et discutés en commission.

Les commissaires ont étudiés le dossier complet dans le détail les frais supplémentaires et le montant annoncé du dépassement de crédit.

M. le Président rappelle le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC B 6.05.01) et plus particulièrement l'article 22, soit :

*<sup>1</sup>Lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires ; selon les circonstances et l'importance du crédit, une information peut être faite au Conseil municipal ou à la commission concernée.*

*<sup>2</sup>Dans ce cas, une demande de crédit complémentaire est présentée au moment du bouclage du crédit d'engagement.*

La commission a donc convenu que ce crédit complémentaire sera présenté au Conseil municipal au moment du bouclage du crédit d'engagement avec le préavis de la commission sur cet objet.

Dans les divers, la commission a fait part de son souhait pour une visite des locaux du service technique au Clos les Noyers.

M. le Président remercie M. Jacques APOTHELOZ pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 4 octobre 2011.

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le 4 octobre dernier. Lors de cette séance les points suivants ont été traités, soit :

Projet du chemin de Bassy 8 & 10

M. le Président rappelle que le Conseil municipal avait demandé que le préavis communal favorable, relatif à l'autorisation de construire, soit subordonné à la signature d'un acte mentionnant des servitudes en faveur de la Commune, permettant de garantir que le taux de densité sur l'ensemble des trois parcelles soit porté à un 0,33 au maximum. Des voisins ont déposé un recours sur ce projet. De ce fait, les promoteurs souhaitent garantir leur accord sur la signature de cet acte par courrier, mais ne signer ce document qu'une fois l'autorisation délivrée et les oppositions levées.

Bien que cela semble être la pratique, M. le Président s'étonne que les promoteurs reviennent sur une parole donnée. Ce courrier qui engage fermement les promoteurs aurait la même valeur que l'acte en lui-même. La commission a donc préavisé favorablement cette requête, l'objectif étant d'avoir toutes les garanties en ce qui concerne le taux de densité.

Zone d'activités et artisanale – Route de Thonon

M. le Président rappelle que dans le plan directeur communal, il est fait mention de la possibilité de demander le déclassement d'une partie de la zone agricole vers la route de Thonon pour la création d'une zone d'activités et artisanale. Le débat au sein de la commission sur cet objet a été nourri et beaucoup d'idées ont été émises, sans trouver réellement un consensus. M. le Président a donc proposé que chaque commissaire réfléchisse sur cet objet et d'en reparler lors de la séance du 29 novembre 2011.

Plan directeur cantonal

M. le Président souligne que ce point figure à l'ordre du jour de la présente séance, pour le vote de la résolution relative au plan directeur cantonal. La commission a étudié ce document et a émis le souhait que soit rajouter la remarque suivante :

*« Prévoir une zone sportive pour un centre et activités sportives sur le secteur des communes de Corsier, d'Anières ou d'Hermance ».*

Ceci entre autres en raison du dossier relatif au FC CoHerAn et du projet de lancer le plan B, comme l'avait évoqué M. le Maire lors du dernier Conseil municipal.

Floris

M. le Président informe que la Commune porte certaines responsabilités sur des travaux mal réalisés au Floris qui engendrent des problèmes à cette exploitation. Ces travaux nécessaires font l'objet d'une demande d'ouverture d'un crédit d'investissement qui sera voté ce jour par le Conseil municipal, sachant que la commission a émis un préavis favorable sur cet objet (à la majorité, 5 oui et 2 abstentions).

Concours « Poste, mairie, pompiers, immeubles d'habitation. Zone de déclassement et modification du PdCom (Plan directeur communal)

M. le Président informe que le concours est en cours. 23 projets ont été rendus. Le dossier pour le déclassement de la zone agricole est prêt. La modification du PdCom sera à faire, mais la procédure avance.

M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

c. [Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séances du lundi 10 octobre 2011 et du lundi 17 octobre 2011.](#)

M. le Président passe la parole à M. Norbert FELLAY, vice-Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Norbert FELLAY informe que la commission s'est réunie à deux reprises, soit le lundi 10 octobre 2011 et le lundi 17 octobre 2011.

M. Norbert FELLAY rappelle que chaque début de législature, la commission des finances traite de l'aide humanitaire et procède à des auditions de différentes associations.

Le 10 octobre, la commission a auditionné 5 Associations, soit :

- MEDES SAPCOM.
- Naviyoti.
- FONDAM.
- Pont du Mali.
- Voix libres.

Il a été convenu d'une aide ponctuelle ou de législature pour ces Associations, à l'exception de MEDES SAPCOM, qui ne répond plus aux critères fixés par la commission.

La commission a pris connaissance du dossier de Mlle Kelly ETIENNE, jeune aniéroise engagée sur un bateau hôpital pendant 2 ans, le « Mercy ship ».

Le 17 octobre, la commission a auditionné 5 associations, soit :

- H2O.
- Anitié Mali.
- SidEcole.
- Ninos de Argentina.
- Ong Kala.

Trois Associations seront encore auditionnées, soit :

- A.D.A.H.
- Sakthi Children Home.
- Foyer Bambi.

Lors de cette séance, les commissaires ont décidé de verser une aide ponctuelle aux associations suivantes et pour un montant total de 11'000 F, soit :

- A.D.H.A. 3'000 F.
- Pont du Mali. 3'000 F.
- Ong Kala. 2'000 F.
- Voix libres. 3'000 F.

La commission se déterminera au début de l'année, le 17 janvier 2012 sur les aides de législature.

M. le Président remercie M. Norbert FELLAY pour son rapport.

d. [Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 11 octobre 2011.](#)

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le 11 octobre 2011.

Lors de cette séance, les commissaires ont examiné les demandes pour l'aide sociale en Suisse et procédera à quelques auditions lors d'une prochaine séance.

Les commissaires ont reçu M. Jean-Marc BOVIGNY de la société ADEQUATION qui est venu présenter un concept de stages pour les jeunes.

La commune d'Anières a depuis longtemps l'habitude de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant un accès à certains métiers de la Commune durant les mois d'été.

Il semble aujourd'hui, que ce système ne soit plus adapté aux demandes. Il n'y a pas toujours suffisamment d'encadrement et la motivation des stagiaires n'est pas toujours présente non plus. Les emplois saisonniers de la Commune devraient donc être remplacés par un système d'attribution de subventions au bénéfice de personnes qui habitent Anières et devant suivre, par exemple, un stage professionnel pour pouvoir entrer dans une HES. Le principe consiste à verser à un employeur décidé à engager un stagiaire aniérais, une subvention incitative permettant de concilier tant les moyens financiers des employeurs que les besoins des étudiants. Ces stages s'adresseraient aux jeunes de 15 à 25 ans.

Ce projet devrait débiter prochainement.

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

---

## **Point 6** **Projets de délibérations**

### **Délibération N° 3**

#### **Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement. Travaux de rénovation au Floris.**

M. le Président passe la parole à M. Serge SERAFIN.

M. Serge SERAFIN rappelle la procédure en cours concernant la problématique du Floris et la nécessité de réaliser ces travaux de rénovation mentionnés dans la délibération soumise au vote ce jour. L'ensemble des travaux et les frais y relatifs ont été présentés aux membres de la commission « Urbanisme et constructions ».

Mme Roberta RANNI demande si cet investissement aura une incidence sur le montant du loyer des locataires.

M. l'Adjoint répond par la négative et rappelle que l'Exécutif a refusé d'entrer en matière sur la demande de baisse du loyer par les locataires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres « e » et « m » et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 34, lettre « c » du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu la procédure en cours, lancée par les gérants M. et Mme Inès et Claude LEGRAS, représentés par Me Thierry STICHER, auprès de la commission de conciliation en matière de baux et loyers, ayant pour conséquence du litige la consignation du loyer,

attendu qu'une nouvelle citation à comparaître à la commission de conciliation en matière de baux et loyers est fixée le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, entre les parties demandresses M. et Mme Claude et Inès LEGRAS représentés par Me Thierry STICHER et la partie défenderesse l'Exécutif de la commune d'Anières représenté par Me Jean-Marc SIEGRIST,

vu la nécessité de réaliser ces travaux de rénovation de l'auberge le Floris, qui consistent à :

- revoir la régulation de la ventilation et du chauffage, pulsion et distribution d'air frais dans la cuisine,
- procéder à l'étanchéité au droit des écoulements dans la cuisine, changement des grilles des sols et modification des écoulements au plafond du sous-sol,
- revoir l'étanchéité de la terrasse extérieure,

- procéder à la réfection des façades, côté lac et sud avec peinture et échafaudages,
- procéder à la réfection des aménagements extérieurs, grilles de sol et caniveaux pour récupérer les eaux de pluie
- réparer les fissures sur le sol de la salle du restaurant gastronomique,

vu le préavis favorable, à la majorité, des membres de la commission « Urbanisme et constructions », voté lors de sa séance du mardi 4 octobre 2011,

vu le rapport de ladite commission,

sur proposition de M. le Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par 14 oui, 0 non, 2 abstentions (Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI et Roberta RANNI)**

1. D'accepter d'engager ces travaux de rénovation de l'auberge Le Floris.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 325'650 F pour la réalisation de ces travaux de rénovation.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine financier.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2012 – sous rubrique 95-330.

#### **Délibération N° 4**

#### **Fonds « Aide sociale en Suisse » (règlement).**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Vu l'art. 68, al. 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la volonté de la commission « Sociale, culture et loisirs » d'appliquer un taux de 0,1 % des charges de fonctionnement à l'aide sociale en Suisse,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, des membres de la commission « Sociale, culture et loisirs », pris lors de sa séance du mardi 13 septembre 2011,

vu la présentation du règlement du fonds « Aide sociale en Suisse », faisant partie intégrante de la présente délibération,

sur proposition de l'Exécutif,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par**

**16 oui, 0 non, 0 abstention (unanimité)**

1. De créer un fonds permanent d'aide sociale en Suisse, destiné à l'octroi de subventions à des Associations d'aides en Suisse, en fonction des dossiers traités par la commission « Sociale, culture et loisirs ».
2. D'appliquer au moment du bouclage des comptes communaux un taux de 0,1 % des charges de fonctionnement à l'aide en Suisse (qui figurera dans la rubrique 58.365 "subventions diverses"), après déductions des montants attribués par la commission « Sociale, culture et loisirs » et de l'Exécutif comptabilisés dans la rubrique 58-365.

3. D'approuver le règlement du fonds « Aide sociale en Suisse ».
4. D'ouvrir dans le plan comptable un fonds « Aide sociale en Suisse » qui figurera au bilan de la Commune dès le bouclage de l'Exercice 2011 sous la rubrique N° 05-23302.

---

**Point 7**  
**Projet de résolution**

**Résolution N° 1**

**Projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 ».**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la résolution.

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,

vu qu'aucune observation sur l'enquête publique n'a été transmise à la Commune,

vu les travaux de la commission « Urbanisme et constructions »,

vu le rapport établi suite à cette commission du 4 octobre 2011,

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal  
décide  
par X oui, Y non et Z abstention**

De préavis favorablement/défavorablement le projet du schéma directeur cantonal « Genève 2030 »  
« avec la remarque suivante :

- Prévoir une zone sportive pour un centre et activités sportives sur le secteur des communes de Corsier, d'Anières ou d'Hermance.

Avant le vote, M. l'Adjoint souhaite apporter une précision sur ce projet de schéma directeur cantonal. Il est prévu dans ce projet d'augmenter la densité dans les zones 5A (villas) de manière générale. Actuellement la loi autorise une densité de 0,20 à 0,40 + 10 % pour « minergies ». Sachant la sensibilité du Conseil municipal sur ce point, M. l'Adjoint propose une adjonction à la résolution présentée ce soir, soit d'ajouter une 2<sup>ème</sup> remarque signifiant le refus de l'augmentation de la densification dans la zone 5A (villas).

M. Jacques APOTHELOZ confirme la sensibilité de ce sujet et propose que ce point soit renvoyé en commission pour étude et de ce fait demande le report du vote de cette résolution s'il n'y a pas d'urgence.

M. l'Adjoint répond que le Conseil municipal doit se prononcer d'ici la fin du mois de décembre prochain.

Tenant compte de ces interventions, M. le Président propose le renvoi en commission.

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer cet objet à la commission « Urbanisme et constructions » et de reporter le vote de cette résolution à une prochaine séance du Conseil municipal.**

---

## **Point 8**

### **Présentation du projet de budget 2012 par M. le Maire**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

En préambule, M. le Maire propose que la prochaine séance de la commission des finances, prévue le mardi 8 novembre 2011, soit élargie à l'ensemble du Conseil municipal pour la 1<sup>ère</sup> partie (19h.30 à 20h.00 environ) qui traitera des deux points suivants :

1. Péréquation financière.
2. Terminologie :
  - ✚ Le patrimoine administratif.
  - ✚ Le patrimoine financier.
  - ✚ Les investissements.
  - ✚ Le budget de fonctionnement.
  - ✚ Le crédit supplémentaire.
  - ✚ Le crédit d'engagement.
  - ✚ Le crédit complémentaire.

Le Conseil municipal est d'accord sur cette proposition et M. le Maire en est remercié.

M. le Maire présente et commente le projet de budget 2012 de la Commune. Il répond aux questions des membres du Conseil municipal.

#### **Les thèmes abordés sont les suivants :**

- ✚ *La situation d'Anières par rapport aux autres communes du canton (dette ; indice de capacité financière 2011, la dette, le centime additionnel 2011).*
- ✚ *Les prévisions conjoncturelles retenues par le Département des Finances (DF) (le contexte économique national, le contexte économique cantonal, emploi et salaires, l'indice avancé LEA-PICTET – OCSTAT pour Genève, entre contraintes et incertitudes).*
- ✚ *Les prévisions de recettes (valeur de production du centime communal, les prévisions du DF pour le budget 2012 de l'Etat de Genève, prévisions, recommandations).*
- ✚ *La péréquation (impact).*
- ✚ *Les investissements (Vuarchets-Bassy, agrandissement du cimetière, camion service du feu, PGEE).*
- ✚ *Les amortissements (nouveaux, en cours, extraordinaires, projection des amortissements avec les mesures envisagées, projection de l'évolution de la capacité d'investissement).*
- ✚ *Le fonctionnement (charges ordinaires, revenus, comparaison entre le budget 2011 et le budget 2012).*
- ✚ *L'évaluation des risques.*
- ✚ *La synthèse et le résultat du projet de budget 2012.*

#### Le budget de fonctionnement 2012 :

Charges	10'586'900
Revenus	<u>10'599'900</u>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>13'000 F</b>

*Le budget 2012 de la Commune est équilibré et dégage un excédent de revenus de 13'000 F.*

*Considérant l'état de la fortune de la Commune, des provisions et des investissements prévus, le budget est fondé sur le maintien du centime additionnel à 33 ct.*



***La présentation « Budget 2012 » est jointe en annexe du présent procès-verbal.***

Après les remerciements sur cette détaillée présentation faite par M. le Maire et la parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2012 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour étude.

**A l'unanimité (16 oui), les Conseillers municipaux renvoient ce projet de budget 2012 à la commission « Finances et aide humanitaire » pour préavis (séance du mardi 8 novembre 2011), avant le vote des délibérations y relatives lors du Conseil municipal du 15 novembre 2011.**

---

**Point 9**  
**Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s)**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.*

M. le Maire n'a pas de proposition.

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.*

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.*

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

---

**Point 10**  
**Communication(s) du Maire et des Adjoint(s)**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire.*

Projet d'un P + R à Anières – Parcelles DP5771, 6015/Flles 44, 46 – DD 104395-1

M. le Maire rappelle les mesures complémentaires pour une meilleure gestion du trafic pendant les travaux de la tranchée couverte de Vézenaz. Les voies de bus ont été réalisées et les renforts de bus sont effectifs depuis le 29 août 2011.

Toutefois, la demande d'autorisation de construire du P + R provisoire d'Anières fait l'objet d'un recours, qui aura pour effet de différer sa réalisation, dont l'achèvement est prévu à la mi-novembre 2011.

---

***Tribune de Genève du 6.10.2011***

**Chantier de Vézenaz: un recours retarde le P+R**  
***Le parking d'échange provisoire situé à Anières ne sera pas disponible avant la mi-novembre***

*Comme cela était attendu, le chantier de la tranchée couverte de Vézenaz provoque, depuis juillet dernier, d'importants problèmes de circulation dans un large périmètre de la rive gauche. Répondant à un courrier de la commune d'Anières, le Conseil d'Etat a indiqué hier que la demande d'autorisation de construire du P+R provisoire d'Anières faisait l'objet d'un recours.*

*Pour pallier la suppression d'une voie de circulation dans chaque sens sur la route de Thonon, au niveau de Vézenaz, l'offre en transports publics est en revanche renforcée depuis le 29 août. Deux parkings d'échange doivent venir appuyer ces mesures visant à reporter une partie du trafic pendulaire sur le transport collectif. L'un est situé sur la commune de Veigy. «Sa réalisation est sous la responsabilité des autorités françaises», souligne le Conseil d'Etat dans son communiqué.*

*Le second P+R se trouvera, lui, sur territoire suisse, mais le recours déposé en retardera la réalisation. «Son achèvement est prévu à mi-novembre 2011», précise le communiqué.*

*A ce jour, les voies de bus ont été réalisées et les cadences des lignes E et G sont renforcées durant les heures de pointe. Entièrement à la charge du Canton, le financement complet du dispositif d'accompagnement des travaux s'élève à 2,2 millions de francs. Mais il a fallu un vote en urgence de la Commission des travaux du Grand Conseil pour boucler le financement. Il portait sur un million de francs.*

*Dans sa séance de mercredi, le Conseil d'Etat a également adopté un projet de loi déclassant un vaste périmètre de terrains sur les communes de Vernier et de Meyrin. Destinés à accueillir des activités économiques liées au fonctionnement de Genève aéroport, ces terrains se situent principalement dans les emprises de l'autoroute et des échangeurs de Meyrin et Vernier. Le périmètre comporte également des poches de terrains constructibles à Pré-Bois et près des Avanchets.*

---

*M. le Président passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.*

#### Concours d'architecture « Poste, mairie, pompiers, immeubles d'habitation »

M. Serge SERAFIN rappelle que 23 bureaux se sont inscrits à ce concours d'architecture. En revanche, seuls 20 projets sont rentrés dans le délai.

Le jury se rencontrera le mercredi 2 novembre et le jeudi 3 novembre prochain pour le 1<sup>er</sup> tour du jugement.

---

*M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint.*

#### Sécurité

M. l'Adjoint informe que les communes d'Arve et Lac se sont réunies le 17 octobre dernier à Gy et le thème relatif à la sécurité a été abordé, entre autres celui du courrier de Mlle Marie VILLARD.

Il a donc été convenu de préparer un courrier à Mme la Conseillère d'Etat Isabel ROCHAT, en charge du département de la sécurité, de la police et de l'environnement afin de l'informer de ces faits et d'attirer l'attention sur la volonté d'augmenter les horaires d'ouverture du poste de gendarmerie de la Pallanterie.

M. Serge SERAFIN ajoute que des pistes ont été avancées lors de la séance des communes Arve et Lac, afin de trouver des solutions de proximité aux problèmes de sécurité. M. l'Adjoint en informera les membres de la commission.

---

### **Point 11** **Propositions individuelles et questions**

#### Courrier de Mlle Marie VILLARD

M. Antoine BARDE souhaite recevoir une copie du courrier de Mlle Marie VILLARD.

M. le Maire répond que celle-ci sera jointe au procès-verbal de la présente séance.

---

En fin de séance, M. le Maire a le plaisir d'offrir un stylo aux armoiries de la Commune à M. Pierre BUHOLZER et lui souhaite encore la bienvenue.

Applaudissement de l'Assemblée.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h.40 et rappelle l'invitation de Mme Tania LEHMKUHL ADOR à une collation au carnotzet.**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

---

**Annexes :**



***Présentation du projet « Budget 2012 » (sauf pour les CM qui ont reçu ce document lors de la séance)***

***Courrier de Mlle Marie VILLARD et de M. Bruno MARECHAL***